

ORGANISATION DES
NATIONS
UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL



REGION AFRIQUE

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CUIRS ET PEAUX BRUTS, DES CUIRS TANNÉS ET DES ARTICLES EN CUIR

US/RAF/88/100

PRODUIT 4

IPRINCIPIES IDIIRIECTIEURS IPOUR ILIE CILASSIEMIENTI IDIES CUIIRS IET IPIEAUX ID'AIPIRIÈS ILA QUAILITTÉ*

D'après les travaux de M. Alfred Lesuisse, consultant, spécialiste des industrie de cuir

> Fonctionnaires chargés de l'appui: M. Juhani Berg, Mme Aurelia Calabró ONUDI, SERVICE DES AGRO-INDUSTRIES

^{*}Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'ONUDI aucune prise de position quant au satut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du Secrétariat de l'ONUDI. La mention d'une firme ou d'une marque commerciale ne signifie pas qu'elles ont l'aval du Secrétariat de l'ONUDI.

TABLE DES MATIERES

		Page
NOTE	S EXPLICATIVES	3
Chap	itre	
I.	AVANT-PROPOS	4
II.	CLASSEMENT DES PEAUX PAR QUALITE	7
	Introduction	7
1.	Objet	7
2.	Définitions	7
3.	Présentation ou habillage	8
4. 5.	Conservation Classement par qualité	8
٠.	5.1. Généralités	9
	5.2. Défauts	9 9
	5.3. Classement des peaux	9
6.	Représentation graphique du classement	11
	Tableau 1/S	12
	Pictogramme 1/S	13
	Pictogramme 2/S	14
	Pictogramme 3/S	1 5
	Pictogramme 4/S	16
III.	CLASSEMENT DES CUIRS PAR QUALITE	17
	Introduction	17
1.	Objet Pificial Control of the Contro	17
2. 3.	Définitions Présentation en la bill	17
J.	Présentation ou habillage 3.1. Généralités	18
	3.2. Présentation selon la norme internationale ISO 2820	18
	3.3. Présentation selon la norme britannique BS 3935	18 19
	3.4. Présentation selon la norme commerciale CS-268-65	19
	des Etats-Unis	19
4.	Conservation	20
5.	Classement par qualité	20
	5.1. Généralités	20
	5.2. Défauts	20
6.	5.3. Classement des cuirs	21
0.	Représentation graphique du classement Tableau 1/H	22
	Pictogrammes 1/H, 2/H, 3/H: PREMIER CHOIX	23
	Pictogrammes 4/H, 5/H, 6/H: DEUXIEME CHOIX	24 27
	Pictogrammes 7/H, 8/H, 9/H: TROISIEME CHOIX	30
	Pictogrammes 10/H, 11/H, 12/H : QUATRIEME CHOIX	33
Annex	<u>e</u>	
1.	Références pour le classement des peaux et cuirs	36
2.	Illustrations de normes nationales	50
_	Principes directeurs en matière de présentation et de parfente	39
3.	Parties d'un cuir de bovin	44

NOTES EXPLICATIVES

ONUDI	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, Vienne (Autriche)
FAO	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Rome (Italie)
CCI	CENTRE (CNUCED/GATT) DU COMMERCE INTERNATIONAL, Genève (Suisse)
FDI	Fonds de développement industriel de l'ONUDI
CIT	CONSEIL INTERNATIONAL DES TANNEURS
ICHSLTA	CONSEIL INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE NEGOCIANTS EN CUIRS ET PEAUX
IHATIS	INTERNATIONAL HIDES & ALLIED TRADE IMPROVEMENT SOCIETY
ISO	ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
AFNOR	ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION
BSI	BRITISH STANDARD INSTITUTION

USCS The UNITED STATES COMMERCIAL STANDARD

I. AVANT-PROPOS

Les études qui ont été réalisées et menées pour les consultations de 1'ONUDI sur l'industrie du cuir et des articles en cuir [Innsbruck (Autriche), avril 1984] et la neuvième réunion du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI [Pécs (Hongrie), octobre 1988], la <u>Réunion sectorielle sur l'industrie du cuir et des articles en cuir en Afrique</u> [Alexandrie (Egypte), janvier 1987] ainsi que la <u>Réunion du sous-groupe intergouvernemental sur les cuirs et peaux</u> de la FAO [Rome (Italie), janvier 1987] ont apporté la preuve évidente des pertes considérables qui se produisent dans le secteur des cuirs et peaux bruts en Afrique, du fait de méthodes inadéquates d'abattage, de dépouille et de tannage, de la sous-utilisation des capacités de production, du faible niveau de la productivité et de l'insuffisance de la formation.

La mise en oeuvre d'un important programme d'assistance technique pour l'amélioration de ce secteur a donc été recommandée.

A la suite de cette recommandation générale, le Groupe du cuir de l'ONUDI a élaboré, en coopération avec la FAO et le CCI, un vaste <u>Programme régional</u> pour l'Afrique d'amélioration des cuirs et peaux bruts, des cuirs tannés et des articles en cuir (US/RAF/88/100) qui intègre plusieurs nouveaux éléments dans le cadre de ce que l'on appelle "une approche programmatique".

L'ONUDI est le principal agent d'exécution et fournit la totalité du financement par le biais de contributions spéciales au FDI provenant de six pays donateurs, à savoir l'Autriche, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse. Le Programme est en cours d'exécution dans les huit pays d'Afrique de l'Est suivants : Ethiopie, Kenya, Malawi, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les principaux objectifs de ce vaste projet sont les suivants :

- a) Etablir un projet pilote régional et faire la démonstration pratique des procédés d'amélioration des cuirs et peaux, des stades de l'abattage et de la dépouille à la conservation, au <u>classement</u> et à la collecte;
- b) Servir de catalyseur auprès des autorités nationales pour encourager une amélioration de la qualité;
- c) Réhabiliter les infrastructures existantes et certaines tanneries et usines de transformation du cuir en augmentant leur efficacité et leur capacité d'utilisation et en améliorant leur technicité, leurs modes opératoires et leurs compétences, la qualité des produits, ainsi que les connaissances de ceux qui travaillent dans ces industries à différents niveaux, à commencer par les producteurs primaires.

D'après le descriptif du projet, le produit 4 est : "Amélioration de la qualité des cuirs et peaux bruts par des mesures d'incitation destinées aux producteurs primaires et un <u>système de classement par qualité rationnel</u>, sur la base d'un programme efficace d'amélioration des cuirs et peaux (conformément au produit 2). La surveillance de la qualité est étroitement liée à l'amélioration des renseignements statistiques et les résultats obtenus seront évalués d'après les statistiques sur les prix et les classements rassemblées au titre du produit 3".

Plusieurs projets nationaux et des experts de la FAO se sont fixé le même objectif de sorte que le <u>Séminaire sur l'amélioration des cuirs et peaux bruts</u>, organisé à Bulawayo (Zimbabwe), du 19 au 23 novembre 1990, a été considéré comme une excellente occasion de recueillir des informations supplémentaires et d'échanger des données d'expérience.

Pendant ce séminaire, on a établi et distribué aux participants un projet de recueil pour le <u>classement des peaux toilettées</u> qui pourrait servir de référence au personnel affecté au projet et, ultérieurement, de norme acceptée au plan international.

Ce recueil est basé sur un système de classement élaboré par M. A. H. Robinet, vétérinaire à l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. Il consiste en une série de pictogrammes montrant les défauts tolérés pour les quatre premiers choix de peaux brutes toilettées d'ovins ou de caprins. Ces pictogrammes ont été présentés aux participants pour qu'ils les complètent et améliorent le système.

Une série de pictogrammes aveugles a également été distribuée aux participants pour qu'ils émettent des suggestions sur la manière d'illustrer les différents choix.

Etant donné que participaient au séminaire plusieurs représentants de neuf pays d'Afrique (y compris l'Ouganda) ayant une expérience pratique de la question à l'examen, ainsi que plusieurs éminents experts internationaux, les résultats de cet exercice ont permis au Groupe du cuir de l'ONUDI de recueillir des informations précieuses. Une fois de plus, il est apparu nécessaire d'établir un recueil à soumettre à des organismes tels que le CIT, l'ICHSLTA, l'IHATIS et la FAO pour observations avant d'être présenté en tant que norme de classement recommandée pour les pays participants.

Le même projet de recueil pour le classement des peaux toilettées a aussi été présenté durant un <u>Atelier de CEPD sur le commerce des cuirs et peaux et</u> <u>des produits dérivés</u> organisé par la FAO du 29 juillet au 2 août 1991.

L'Atelier, auquel ont participé plus de 40 représentants de 13 pays anglophones d'Afrique ainsi que des représentants de 1'ONUDI, du CCI et du CIT, fait la recommandation suivante :

"La proposition de Principes directeurs pour le <u>classement des</u> <u>peaux d'ovins et de caprins</u> établie par l'ONUDI et soumise au présent atelier devrait être <u>complétée et élargie au classement des cuirs de bovins</u>. Ces principes directeurs devraient ensuite être présentés au sous-groupe des cuirs et peaux pour examen."

L'objectif du présent document est donc de définir une norme de classement par la qualité des cuirs et peaux bruts, applicable à tous les pays intéressés.

Avant d'entrer dans les détails techniques, quelques précisions sur la terminologie utilisée sont nécessaires.

Les mots "norme", "qualité" et "classement" ont différentes acceptions mais dans le <u>secteur des cuirs et peaux</u>, on entend en général par <u>normes de classement en fonction de la qualité</u>, les <u>critères fondés sur des méthodes</u> (<u>inter)nationalement acceptées de classement des cuirs et peaux d'après leurs caractéristiques et leur usage</u>.

Des institutions nationales et internationales - Organisation internationale de normalisation, British Standard Institution, Association française de normalisation et United States Commercial Standard - ont rédigé des normes pour le classement des cuirs et peaux bruts d'après la qualité. Des travaux utiles ont aussi été réalisés par diverses autres organisations et des experts indépendants. On trouvera à l'annexe l une liste des références pour le classement des cuirs et peaux.

Des projets de normes nationales ont été élaborés dans plusieurs pays d'Afrique et ceux de l'Ethiopie, de la Tanzanie et du Soudan figurent à l'annexe 2. Lors de l'élaboration - sur la base de la présente proposition - des différentes normes de classement par qualité, il est important de faire référence aux travaux déjà accomplis par les organisations internationales et nationales de normalisation.

De manière générale, la structure du présent document est conforme au Guide pour la présentation des normes internationales et des rapports techniques de l'Organisation internationale de normalisation.

En ce qui concerne le fond, les deux normes proposées ici ont été établies d'après des documents existants; elles s'en distinguent toutefois par le fait que l'évaluation de la qualité se fait en partie à l'aide de pictogrammes montrant les diverses étapes du classement des cuirs et peaux.

Il est généralement admis que l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux bruts ne peut se réaliser qu'à la condition d'appliquer des normes de classement. Le producteur primaire, de même que toute la chaîne des services connexes comprenant la dépouille, la conservation, les traitements et le stockage devraient obtenir des prix plus intéressants en échange de produits de meilleure qualité. L'objectif principal du présent document est donc de fournir la base de ce classement par qualité.

Il faut être conscient du fait que les pays ne peuvent être compétitifs sur le marché d'exportation des articles en cuir à valeur ajoutée s'ils n'ont pas d'abord résolu leurs problèmes de matières premières.

Le but du présent document est donc de contribuer à mieux faire comprendre à tous les intéressés l'importance du classement des cuirs et peaux, dans l'espoir que les pays africains concernés utiliseront ces principes directeurs pour élaborer, actualiser et appliquer les différentes normes de classement.

Le présent document sera soumis à la troisième réunion du sous-groupe des cuirs et peaux (Groupe intergouvernemental de la viande, Comité des produits), qui se tiendra à Rome du 21 au 24 avril 1992, pour avis et recommandations sur les questions suivantes:

1. Le système de classement par qualité, présenté dans le document, est-il applicable à d'autres pays que les sept pays d'Afrique participant au programme régional d'amélioration des cuirs et peaux bruts, des cuirs tannés et des articles en cuir conjointement exécuté par l'ONUDI, la FAO et le CCI ? Dans l'affirmative, que faudrait-il faire pour assurer la diffusion et l'application la plus large possible du système ?

2. L'ONUDI, la FAO et le CCI devraient-ils lancer un projet spécial pour mettre en oeuvre le système et quel serait le rôle que pourraient jouer dans un tel projet des ONG telles que le CIT, l'ICHSLTA et l'IHATIS ?

II. CLASSEMENT DES PEAUX D'OVINS ET DE CAPRINS PAR QUALITE

Introduction

Il est largement admis que l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux bruts ne peut être réalisée sans l'application de normes de classement. Le producteur primaire, tout comme l'ensemble de la chaîne d'intermédiaires s'occupant des services connexes, notamment la dépouille, la conservation, les traitements et le stockage, devraient pouvoir obtenir des prix proportionnels à la qualité des produits. L'objet principal de la présente proposition est donc de fournir la base d'un tel système de classement par qualité.

La présente norme propose une classification d'après la qualité des peaux d'ovins ou de caprins fraîches ou ayant subi un traitement de conservation, qui sont destinées à la fabrication du cuir.

Il convient de noter que la présente norme :

- ne s'applique pas aux peaux destinées à la pelleterie ou à la fourrure,
- pour être applicable dans de nombreux pays, ne prévoit pas le classement d'après la masse, la taille ou la forme car ces éléments dépendent trop de l'origine, de la race, de l'âge, du sexe, etc.,
- peut être adaptée aux classifications commerciales et aux mécanismes de subvention.

La présente norme propose une représentation graphique des différents choix ou classes sous forme d'un pictogramme schématique d'une peau, abstraction faite de la race ou de l'origine. Cette présentation est inspirée d'un système de classement mis au point par M. A. H. Robinet, vétérinaire.

1. Objet

L'objet de la présente norme est de définir les procédures à suivre pour le classement par qualité des peaux d'ovins et de caprins fraîches ou ayant subi un traitement de conservation.

2. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux termes employés dans la présente norme :

Peaux d'ovins : Enveloppe extérieure d'un mouton laine ou d'un mouton

à poils

Peaux de caprins : Enveloppe extérieure d'une chèvre

Peaux d'animaux Peau d'un animal qui n'a pas été saigné ou qui a été morts naturellement : mal saigné

Parfente: Incisions pratiquées de l'encolure à la queue en

suivant la ligne médiane ventrale et le long des

 ${\tt membres}$

Rognage: Rectification des contours de la peau en fonction de

son utilisation finale (voir par. 3)

Présentation Forme donnée à la dépouille d'un animal. Sur la peau ou habillage : présentée à plat, la ligne d'épine dorsale étant au

milieu, la forme de la peau doit être symétrique et régulière avec les lignes d'incision de dépouille au

milieu du ventre et des membres (voir figures)

Conservation: Traitement destiné à protéger la peau de la dépouille

au tannage (voir par. 4)

Défauts : Terme général recouvrant toute imperfection, quelle

que soit son origine, apparaissant sur les peaux fraîches ou conservées et susceptible de déprécier le

cuir produit à partir d'elles

Défauts cachés : Défauts ne devenant visibles qu'après l'épilage ou le

délainage, provoqués par exemple par les tirettes et

pinces ou autre instrument.

3. Présentation ou habillage

Les peaux d'ovins et de caprins doivent être présentées :

- 3.1. Sans tête, l'extrêmité des membres étant sectionnée au niveau des jarrets et des genoux et la queue au quart supérieur;
- 3.2. Sans scrotum, pis, anus ni ombilic;
- 3.3. Sans tissus graisseux ni viande (voir figures).

Les peaux non ou mal rognées sont classées dans les rebuts.

4. Conservation

Aux fins de la présente norme, les méthodes de conservation ci-après ont été retenues :

- séchage par suspension et à l'ombre,
- salage,
- saumurage,
- salage sur peau sèche,
- conservation par le froid.

On admet généralement que les peaux fraîches ou vertes peuvent aussi être classées d'après la présente norme.

Les peaux séchées sur le sol ou séchées en boule et les peaux boucanées sont classées dans les rebuts.

5. <u>Classement par qualité</u>

5.1. Généralités

Les peaux de mouton et de chèvre sont classées en quatre choix en fonction des défauts facilement identifiables au moment de l'examen.

Les peaux provenant d'animaux morts naturellement, celles présentant une forme ou un habillage défectueux, ainsi que les peaux séchées sur le sol ou en boule et les peaux boucanées sont classées dans les rebuts.

5.2. Défauts

Aux fins de la présente norme, les défauts ont été classés en six groupes.

- 5.2.1. Défauts zoosanitaires : maladies, abcès, anthrax, tumeurs, etc.
- 5.2.2. Défauts dus aux conditions d'élevage de l'animal : marquage au fer, au feu et au froid, marquage chimique colorant, etc.
- 5.2.3. Défauts dus à des insectes et parasites : noisillure, poux, vers, tiques, gale, etc.
- 5.2.4. Blessures ouvertes ou cicatrisées :
 - sur l'animal vivant : meurtrissures, égratignures, déchirures, blessures, coups de cornes, blessures dues à des fils de fer barbelés, etc.
 - et/ou sur un animal mort pendant la dépouille : trous, coutelures, éraflures, marques de gouge, etc.
- 5.2.5. Défauts dus à la conservation : putréfaction, taches chimiques, échauffures, taches rouges, etc.
- 5.2.6. Souillure : crotte et urine, débris végétaux, de terre ou de sable, etc.

5.3. Classement des peaux

Aux fins de la présente norme, le classement est effectué selon quatre choix :

5.3.1. Premier choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux premier choix :

- aucun défaut visible sur la partie centrale de la peau,
- aucun signe de putréfaction,
- absence de souillure,
- sur la périphérie de la peau ou sur les membres ou la queue, sont tolérés :

- a. quelques défauts dus à des maladies OU
- b. quelques défauts dus à des parasites OU
- c. une marque au fer OU
- d. une blessure ouverte ou cicatrisée.

5.3.2. Deuxième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux deuxième choix :

- outre les défauts sur la périphérie de la peau, les pattes et la queue, sont tolérés sur le cou ou les flancs :
 - a. quelques défauts zoosanitaires
 - b. quelques défauts dus à des parasites
 - c. une marque au fer
 - d. une blessure ouverte ou cicatrisée,
- quelques traces de putréfaction,
- des traces de souillure sur la périphérie de la peau ou sur les membres et la queue.

5.3.3. Troisième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux troisième choix :

- outre les défauts correspondant au deuxième choix, sont tolérés en concentration faible/moyenne sur la meilleure partie de la peau (croupon):
 - a. quelques défauts zoosanitaires
 - b. quelques défauts dus à des parasites
 - c. quelques marques au fer
 - d. blessures ouvertes ou cicatrisées,
- traces de putréfaction,
- traces de souillure sauf sur la meilleure partie de la peau (croupon).

La totalité des défauts énumérés ne doit pas couvrir plus de 25 % de la superficie totale de la peau.

5.3.4. Quatrième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux quatrième choix :

- outre les défauts correspondant au troisième choix, on tolère des défauts en concentration faible/moyenne à condition qu'ils ne couvrent pas plus de 40 % de la superficie totale de la peau.

5.3.5. Rebuts

Toutes les peaux présentant plus de défauts que ceux qui sont tolérés pour le quatrième choix et les peaux dont plus de 50 % ne peuvent être transformés en cuir sont classées comme rebuts.

En outre, les peaux ci-après entrent dans la catégorie des rebuts :

- peaux d'animaux morts naturellement,
- peaux insuffisamment ou mal rognées,
- peaux séchées sur le sol ou en boule,
- peaux boucanées.

6. Représentation graphique du classement

- 6.1 Le tableau ci-après récapitule les codes correspondant aux choix, en fonction des défauts (emplacement, concentration, profondeur et surface).
- 6.2 Aux fins de la présente norme, les tableaux 2, 3, 4 et 5 donnent une représentation graphique des ler, 2ème, 3ème et 4ème choix.

Tableau 1/S

PRINCIPES DIRECTEURS

pour le classement des peaux

		Défauts							
C H O I X		Défauts zoosani- taires, tumeurs, etc.	Marques de fer, chimiques, etc.	Insectes, parasites, noisillure, tiques, etc.	Blessures, trous, coupures, égrati- gnures, etc.	Putréfac- tion, échauffures, taches rouges, etc.	Terre, crotte, urine, graines, sable, etc.		
ler	Emplacement Concentration Profondeur Surface	1-2 1 1 1	1–2 1 1	1-2 1 1 1	1 1 1 1–2	0 0 0 -	0 0 0 0		
2ème	Emplacement Concentration Profondeur Surface	3 1 1 1	3 1 1	3 1 1 1	2–3 1 1 1–2	1-2 1 1 1	1-2 1 - 1		
3ème	Emplacement Concentration Profondeur Surface	3–4 2 2 1	3–4 1 2 1	3–4 2 2 1	3–4 2 2 1–2	3 2 2 1	3-4 1 - 1		
4ème	Emplacement Concentration Profondeur Surface	3-4 2 2 1-2	3–4 2 2 1	3–4 2 2 1–2	3–4 2 2 1–2	3-4 2 2 1-2	3–4 2 2 1–2		

LEGENDE - Code

	0	1	2	3	4
Emplacement		Périphérie	Membres, queue, joues	Cou, flancs	Partie centrale
Concentration	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	
Profondeur		Superficiel	Traversant		
Surface		Fleur	Chair		

Pictogramme 1/S

Blessures Trous Coupures Etc.

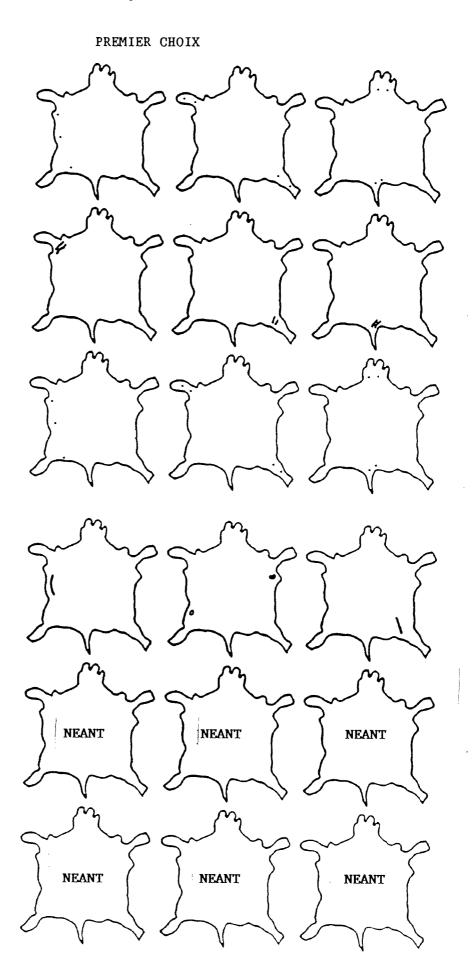
Putréfaction Taches rouges Echauffures Etc.

Terre Crotte Urine Graines Sable Etc.

Maladies Tumeurs Etc.

Marques Marques de feu Marques colorantes Etc.

Insectes Parasites Etc.



Pictogramme 2/S

DEUXIEME CHOIX

Maladies Tumeurs Etc.

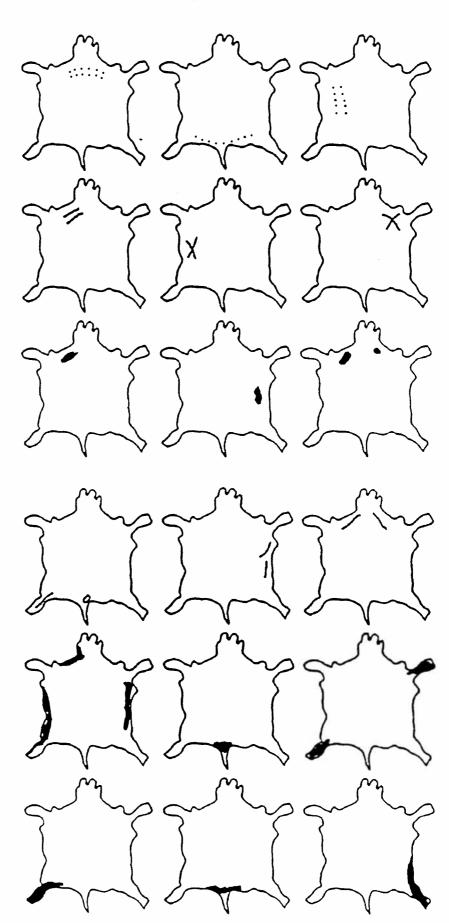
Marques de feu Marques colorantes Etc.

Insectes Parasites Etc.

Blessures Trous Coupures Etc.

Putréfaction Taches rouges Echauffures Etc.

Terre Crotte Urine Graines Sable Etc.



Pictogramme 3/S

TROISIEME CHOIX

Maladies Tumeurs Etc.

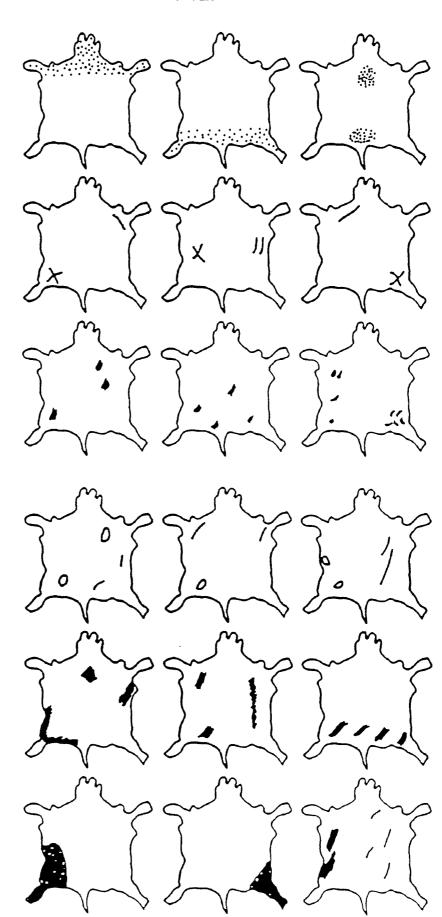
Marques de feu Marques colorantes Etc.

Insectes Parasites Etc.

Blessures Trous Coupures Etc.

Putréfaction Taches rouges Echauffures Etc.

Terre Crotte Urine Graines Sable Etc.



Pictogramme 4/S

QUATRIEME CHOIX

Maladies Tumeurs Etc.

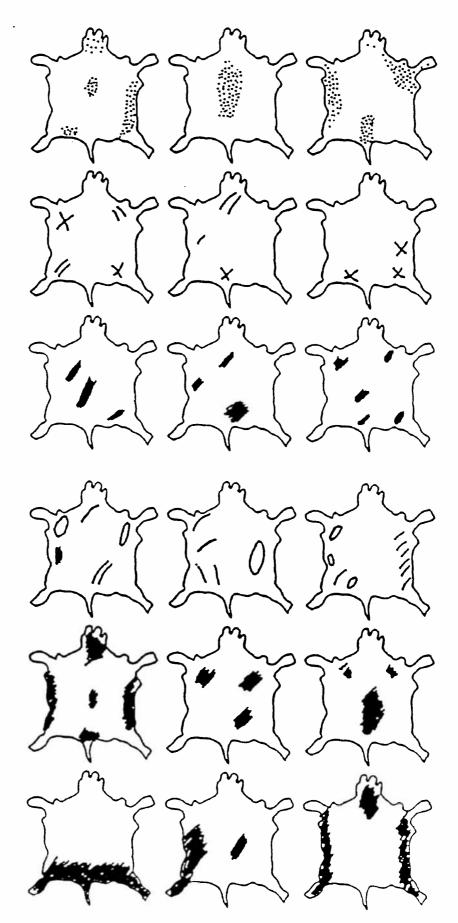
Marques de feu Marques colorantes Etc.

Insectes Parasites Etc.

Blessures Trous Coupures Etc.

Putréfaction Taches rouges Echauffures Etc.

Terre Crotte Urine Graines Sable Etc.



III. CLASSEMENT DES CUIRS PAR QUALITE

Introduction

Il est largement admis que l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux bruts ne peut être réalisée sans l'application de normes de classement. Le producteur primaire, tout comme l'ensemble de la chaîne d'intermédiaires s'occupant des services connexes, notamment la dépouille, la conservation, les traitements et le stockage, devraient pouvoir obtenir des prix proportionnels à la qualité des produits. L'objet principal de la présente proposition est donc de fournir la base d'un tel système de classement par qualité.

La présente norme propose une classification d'après la qualité des peaux de bovins fraîches ou ayant subi un traitement de conservation, qui sont destinées à la fabrication du cuir.

Il convient de noter que la présente norme :

- pour être applicable dans de nombreux pays, ne prévoit pas le classement d'après la masse, la taille ou la forme, car ces éléments dépendent trop de l'origine, de la race, de l'âge, du sexe, etc.,
- peut être adaptée aux classifications commerciales.

La présente norme propose une représentation graphique des différents choix ou classes sous forme d'un pictogramme schématique d'une peau de bovin, abstraction faite de la race ou de l'origine. Le système de classement est le même que pour les peaux d'ovins ou de caprins.

1. Objet

L'objet de la présente norme est de définir les procédures à suivre pour le classement par qualité des peaux de bovins fraîches ou ayant subi un traitement de conservation.

2. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux termes employés dans la présente norme :

Cuir de bovin :

Enveloppe extérieure d'un animal appartenant à la race

bovine

Peaux d'animaux morts naturellement :

Peau d'un animal qui n'a pas été saigné ou qui a été

mal saigné

Marque:

Signe permanent appliqué par l'homme sur une peau de bovin, en général à des fins d'identification, au moyen d'un fer chauffé au rouge ou refroidi ou à l'aide de produite chimique.

l'aide de produits chimiques

Boutonnière:

Entaille faite par le chevilleur pour y placer les crochets de suspension de l'animal pendant la dépouille

Trou de varron:

Trou causé par l'hypoderma bovis

Varron guéri :

Cicatrice causée par l'hypoderma bovis

Rognage: Rectification des contours de la peau en fonction de

son utilisation finale (voir par. 3)

Parfente: Incisions pratiquées de l'encolure à la queue en

suivant la ligne médiane ventrale et le long des

membres (voir figures)

Présentation Forme donnée à la dépouille d'un animal. Sur la peau ou habillage : présentée à plat, la ligne d'épine dorsale étant au

milieu, la forme de la peau doit être symétrique et régulière avec les lignes d'incision de dépouille au

milieu du ventre et des membres (voir figures)

Conservation: Traitement destiné à protéger la peau de la dépouille

au tannage (voir par. 4)

Défaut : Terme général recouvrant toute imperfection, quelle

que soit son origine, apparaissant sur les cuirs frais ou conservés et susceptible de déprécier la qualité du

cuir fini produit à partir d'eux

Défauts cachés: Défauts ne devenant visibles qu'après l'épilage,

provoqués, par exemple, par les tirettes, pinces ou

autres instruments

Pour les définitions des différentes parties du cuir, se reporter aux figures.

3. Présentation ou habillage

3.1. Généralités

La présente norme suit la méthode d'habillage recommandée par la norme ISO 2820, Méthode de présentation des peaux brutes de bovins et d'équidés. Cette méthode a été approuvée par les pays suivants :

Australie Inde Pologne Chili Iran Roumanie

Egypte Irlande Tchécoslovaquie

Espagne Israël Thaïlande France Italie Turquie Hongrie Nouvelle-Zélande URSS

Etant donné cependant que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont exprimé leur désaccord au sujet de cette norme ISO et compte tenu de l'importance des cuirs bruts américains dans le commerce international et de l'influence britannique en Afrique de l'Est, les méthodes d'habillage britanniques et américaines sont également présentées au paragraphe 3.3. et 3.4. Certains pays d'Afrique, dont l'Ethiopie, la Tanzanie et le Zimbabwe, possèdent leurs propres normes d'habillage qui sont présentées à l'annexe 2.

3.2. Présentation selon la norme internationale ISO 2820

Selon la norme ISO, les peaux de bovins doivent être présentées :

3.2.1. Sans tête (peau de la tête coupée droit derrière les oreilles), pattes coupées à angle droit immédiatement au-dessus du genou (pattes avant) et du jarret (pattes arrière).

- 3.2.2. Queue coupée à un maximum de 25 cm du croupon.
- 3.2.3. Sans excès de tissus graisseux, de chair ou d'autres matières non transformables en cuir (voir fig. 3).

Il convient de noter que pour établir avec certitude l'origine* d'une peau de bovin, il peut être nécessaire de conserver une partie du pis avec un trayon sur les cuirs de vache.

3.3. Présentation selon la norme britannique BS 3935

Selon la norme britannique, les peaux de bovins doivent être présentées selon les modalités suivantes :

- 3.3.1. Avant la pesée, les pattes avant sont coupées à hauteur du genou, les pattes arrière à angle droit au-dessus du jarret.
- 3.3.2. La graisse du cimier et de la poitrine est éliminée.
- 3.3.3. Le croupon est bien débordé et les cornes, l'os caudal et la chair de la tête sont enlevés.
- 3.3.4. La partie frontale de la tête et les oreilles sont découpées pour ne laisser que les joues.
- 3.3.5. La queue est coupée à un maximum de 30 centimètres (voir fig. 3).
- 3.3.6. Si la joue porte une coutelure de plus de 8 centimètres de longueur, la partie de la joue au-delà de cette coutelure est éliminée en prolongeant la coutelure de part et d'autre de l'entaille.

3.4. <u>Présentation selon la norme commerciale CS-268-65 des Etats-Unis</u>

Selon la norme américaine, les caractéristiques de l'habillage d'une peau de bovidé, telles qu'illustrées par les figures, sont les suivantes :

3.4.1. Pattes

- Les pattes avant sont coupées à angle droit à hauteur du genou,
- Les pattes arrière sont coupées à angle droit à un tiers de la distance entre les trous d'ergot et la partie la plus évasée de la cuisse. Toute patte arrière ayant une coutelure ou un trou de 2,5 cm ou plus en-dessous du genou ou du jarret sera coupée à angle droit au-dessus de la coutelure ou du trou. Si la coutelure ou le trou sont inférieurs à 2,5 cm, la patte peut être conservée à condition de ne pas présenter d'autres défauts (voir fig. 3).

3.4.2. Tête

- L'habillage requiert l'élimination des oreilles et de leurs cartilages, du museau et des naseaux, ainsi que des tissus graisseux et musculaires du fronton en les découpant à partir du trou des yeux,

^{*} Origine = sexe.

- La partie étroite du front est découpée de la même manière à partir du trou des yeux,
- Les bords irréguliers sont éliminés.
- 3.4.3. Pis, trayons, ombilics et bourses
 - Ces organes sont éliminés à hauteur de la ligne ventrale en gardant une présentation standard.

3.4.4. Scrotum

- Le scrotum est partiellement coupé et laissé sur la peau pour permettre l'identification des peaux de taurillons.

3.4.5. Queue

- La longueur maximale de la queue, mesurée à partir de la base, ne dépasse pas 10 cm.

4. Conservation

Aux fins de la présente norme, les **méthodes de conservation** ci-après ont été retenues :

- séchage par cadrage à l'ombre,
- salage en piles,
- saumurage,
- salage sur cuir sec,
- conservation par le froid.

On admet généralement que les peaux fraîches ou vertes peuvent aussi être classées d'après la présente norme.

La norme ISO 2821 (Conservation par salage en pile), décrit la nature et l'origine des défauts de conservation et recommande une méthode de conservation des peaux brutes de bovins et d'équidés par salage en piles.

5. Classement par qualité

5.1. <u>Généralités</u>

Les peaux de bovins sont classées en quatre choix en fonction des défauts facilement identifiables au moment de l'examen.

5.2. Défauts

Aux fins de la présente norme, les défauts ont été classés en cinq groupes :

- 5.2.1. Défauts naturels dus à des maladies et à des parasites sur l'animal vivant :
 - anthrax, cicatrices, teignes, tumeurs, tiques, poux, varrons, etc.
- 5.2.2. Défauts d'origine mécanique sur l'animal vivant :

- marques de feu, contusions, éraflures, blessures, égratignures dues à des fils barbelés, etc.
- 5.2.3. Terre, crotte, taches d'urine, sable, graines, etc.
- 5.2.4. Défauts de dépouille :
 - coutelures, fleurage, trous, marques de gouge, etc.
- 5.2.5. Défauts dus à la conservation et au stockage :
 - putréfaction, échauffures, taches rouges, piqures de sel, etc.

5.3 Classement des cuirs

Aux fins de la présente norme, le classement est effectué selon quatre choix :

5.3.1. Premier choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux premier choix :

- peaux bien habillées, propres et bien conservées, AUCUN SIGNE DE PUTREFACTION,
- absence de défauts sur le croupon et le collet, sauf un maximum de cinq varrons guéris,
- quelques éraflures ou un trou sur les flancs,
- absence de marque de feu.

5.3.2. Deuxième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux deuxième choix :

- peaux bien habillées et bien conservées, AUCUN SIGNE DE PUTREFACTION,
- quelques trous ou coutelures de faible dimension ou quelques défauts des groupes un et deux sur le croupon,
- nombre modéré de défauts des groupes un, deux sauf marque de feu et quatre sur les flancs et le collet,
- UNE marque de feu à moins de 18 cm du contour de la peau.
- un maximum de 10 trous de varron ou 20 varrons guéris,
- souillures de crotte ou d'urine sur moins de 30 x 30 cm sur chacune des cuisses.

5.3.3. Troisième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux troisième choix :

- mauvaise parfente ou cuir souillé,

- quelques défauts de putréfaction,
- défauts des groupes un, deux sauf marque de feu et quatre sur un maximum de 30 % de superficie de la peau,
- marque de feu à plus de 18 cm du contour de la peau,
- plus de 10 trous de varron et 20 varrons guéris,
- plus de souillures de crotte et d'urine que ce qui est accepté pour le deuxième choix.

5.3.4. Quatrième choix

Les critères suivants s'appliquent aux peaux quatrième choix :

- mauvais habillage et cuir très souillé,
- n'importe quel type de défauts couvrant jusqu'à 50 % de la superficie de la peau.

5.3.5. Rebuts

Tous les cuirs présentant plus de défauts que ce qui est toléré pour le quatrième choix entrent dans la catégorie des rebuts.

6. Représentation graphique du classement

- 6.1 Le tableau ci-après récapitule les codes correspondant aux choix, en fonction des défauts (emplacement, concentration, profondeur et surface).
- 6.2. Aux fins de la présente norme, le tableau 1/H et les pictogrammes 2/H à 12/H donnent une représentation graphique des ler, 2ème, 3ème et 4ème choix.

Tableau 1/H

PRINCIPES DIRECTEURS

pour le classement des cuirs

		Défauts						
C H O I X		Défauts naturels, maladies, parasites, teignes, anthrax, etc.	Défauts d'origine mécaniques, marques de feu, blessures, etc.	Terre, crotte, urine, sable, graines, etc.	Défauts de dépouille, coutelures, trous, éraflures, fleurage, etc.	Putréfaction, échauffures, taches rouges, piqûres de sel, etc.		
ler	Emplacement	1-2	1–2	0	1	0		
	Concentration	1	1	0	1	0		
	Profondeur	1	1	0	1	0		
	Surface	1	1	1	1–2	-		
2ème	Emplacement Concentration Profondeur Surface	3–4 1 1 1	3–4 1 1	3–4 1 1	2-3 1 1 1-2	1-2 1 1 1		
3ème	Emplacement	3–4	3–4	3–4	3-4	3		
	Concentration	2	2	2	2	2		
	Profondeur	2	2	2	2	2		
	Surface	1	1	1	1-2	1		
4ème	Emplacement	3–4	3–4	3–4	3–4	3-4		
	Concentration	2	3	2	3	3		
	Profondeur	2	2	2	2	2		
	Surface	1–2	1	1–2	1–2	1-2		

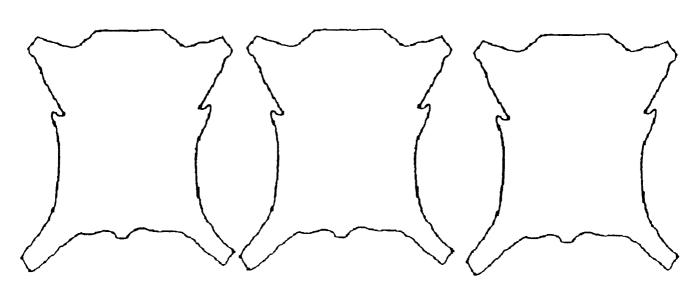
LEGENDE - Code

	0	1	2	3	4
Emplacement		Périphérie	Pattes, queue	Collet, flancs	Croupon
Concentration	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	
Profondeur		Superficiel	Traversant		
Surface		Fleur	Chair		

Pictogramme 1/H

PREMIER CHOIX

PUTREFACTION SOUILLURE MARQUES DE FEU



Absence de putréfaction

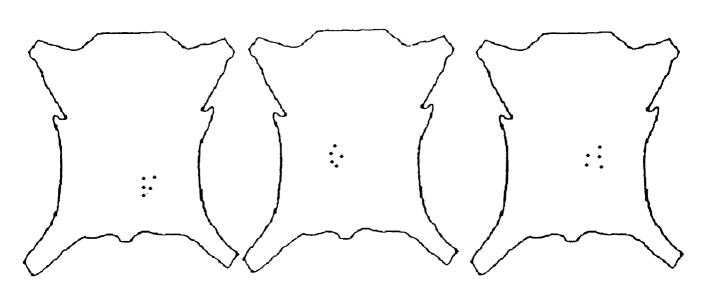
 ${\tt Propre}$

Absence de marques

Pictogramme 2/H

PREMIER CHOIX

VARRONS

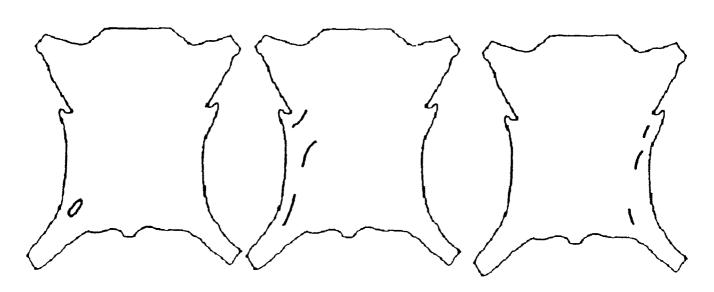


Maximum de cinq varrons guéris

Pictogramme 3/H

PREMIER CHOIX

ERAFLURES TROUS

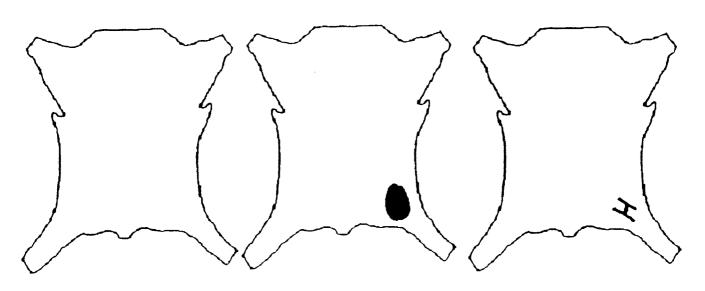


Quelques éraflures ou un trou

Pictogramme 4/H

DEUXIEME CHOIX

PUTREFACTION SOUILLURE MARQUES DE FEU



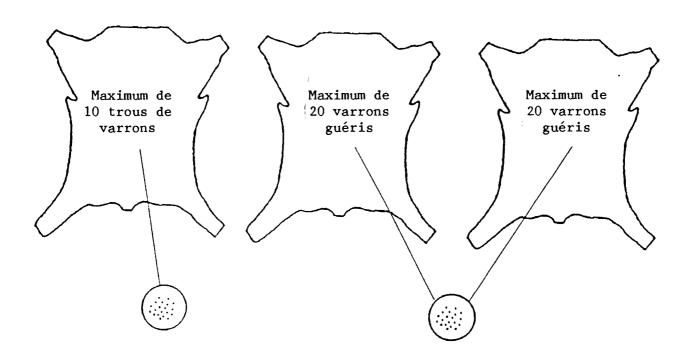
Aucun signe de putréfaction

Marques de feu

Pictogramme 5/H

DEUXIEME CHOIX

VARRONS



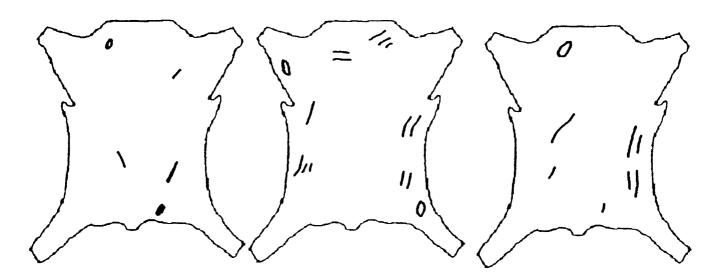
Pictogramme 6/H

DEUXIEME CHOIX

CICATRICES
TIQUES
TEIGNES, etc.

CONTUSIONS EGRATIGNURES BLESSURES, etc.

COUTELURES DE DEPOUILLE



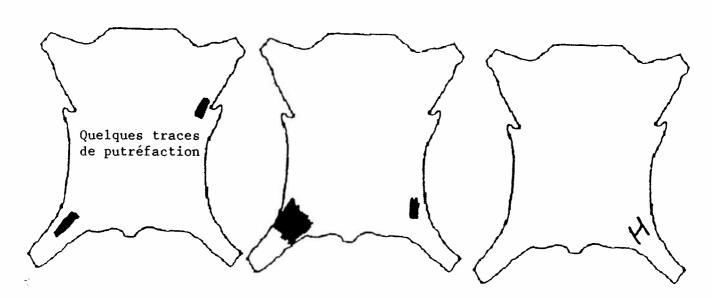
Quelques trous ou coutelures ou autres défauts des groupes 1 et 2 sur 1e croupon.

Quelques défauts peu nombreux des groupes 1, 2 - sauf marques de fer - et 4 sur les flancs et le collet.

Pictogramme 7/H

TROISIEME CHOIX

PUTREFACTION SOUILLURE MARQUES DE FEU



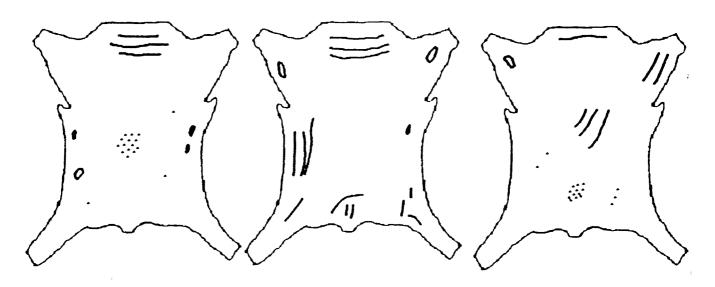
Pictogramme 8/H

TROISIEME CHOIX

CICATRICES TIQUES, TEIGNES, etc.

CONTUSIONS EGRATIGNURES BLESSURES, etc.

COUTELURES DE DEPOUILLE



Quelques défauts des groupes 1, 2 - sauf marques de feu - et 4 sur un maximum de 30 % de la superficie de la peau.

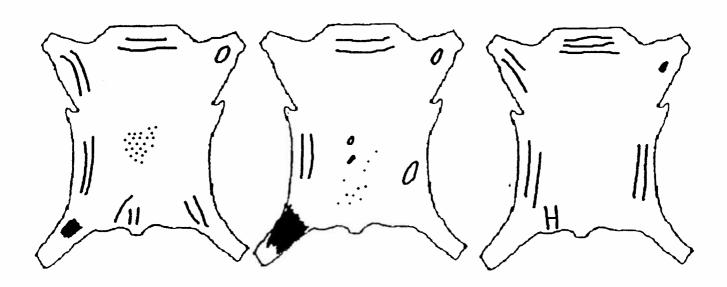
Pictogramme 9/H

TROISIEME CHOIX

CICATRICES TIQUES, TEIGNES, etc.

CONTUSIONS EGRATIGNURES BLESSURES, etc.

COUTELURES DE DEPOUILLE TROUS

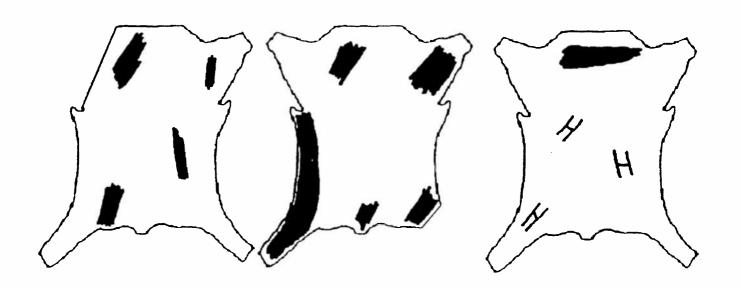


Quelques défauts des groupes 1, 2 - sauf marques de feu - et 4 sur un maximum de 30 % de la superficie de la peau.

Pictogramme $10/\mathrm{H}$

QUATRIEME CHOIX

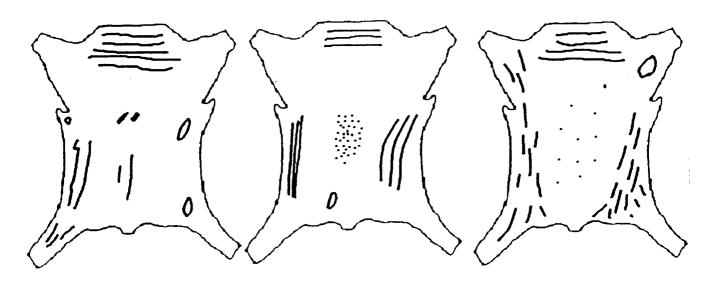
PUTREFACTION
SOUILLURE
MARQUES DE FEU
PRESENTATION MEDIOCRE



Pictogramme 11/H

QUATRIEME CHOIX

DEFAUTS NATURELS DEFAUTS MECANIQUES DEFAUTS DE DEPOUILLE

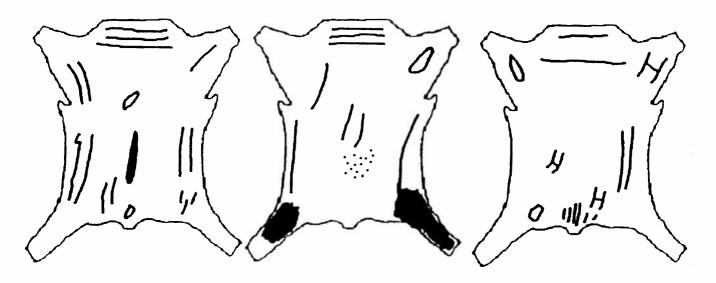


Tous types de défauts couvrant jusqu'à 50 % de la superficie de la peau.

Pictogramme 12/H

QUATRIEME CHOIX

TOUS TYPES DE DEFAUTS



Tous types de défauts couvrant jusqu'à 50 % de la superficie de la peau.

Annexe 1

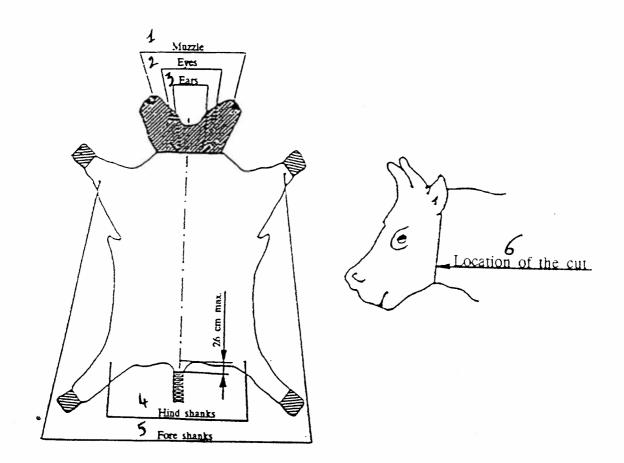
A. Références pour le classement des peaux :

- 1. Guide ISO pour la présentation des normes, 1972.
- 2. AFNOR NF G 50-001, Défauts des peaux brutes d'ovins Vocabulaire, 1976.
- 3. AFNOR NF G 53-003, Peaux brutes d'ovins à laine Désignation Présentation, 1976.
- 4. Ethiopian standards ES B.J6.001 à 010.
- 5. Tanzanian standard TZS 424.
- 6. Sudan Hides and Skins Ordinance, 1954.
- 7. Dictionnaire du cuir, Eduard Roether Verlag, Darmstadt.
- 8. Jean. J. Tancous: Skin, Hide and Leather Defects, Lee Corporation, Cincinnati, Ohio (Etats-Unis), 1986.
- 9. A. Jeannin, M. Lobry, A. Robinet: Manuel des agents du conditionnement des cuirs et peaux en zone tropicale, 2ème éd. Paris SEAE, 1971.
- 10. T.J. Devassy, G. Argaw: Hides and Skin Improvement Handbook, FAO, 1990.

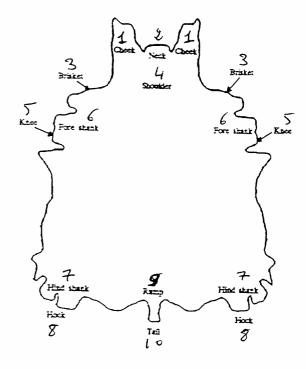
B. Références pour le classement des cuirs :

- 1. ISO 2820 Mode de présentation des peaux brutes de bovidés et d'équidés, 1974.
- 2. ISO 2821 Conservation par salage en pile des peaux brutes de bovidés et d'équidés, 1974.
- 3. BS 3935 Guide to Classification and Marking of Cattle Hides and Calfskins, 1991.
- 4. AFNOR G 51-001, Classement des peaux brutes de bovins fraîches et salées d'après l'aspect et la masse, 1970.
- 5. AFNOR G 53-001, Mode de présentation des peaux brutes de bovins et d'équidés, 1970.
- 6. AFNOR G 53-002, Règles de conservation par salage en pile des peaux brutes de bovins et d'équidés, 1970.
- 7. United States Commercial Standard CS-268-65, Hide Trim Pattern for Domestic Cattle Hides, 1972.
- 8. Guides ISO pour la présentation des normes, 1972.
- 9. Ethiopian standards ES B.J6.001 à 010.
- 10. Tanzanian standard TZS 424.
- 11. Sudan Hides and Skins Ordinance, 1954.
- 12. Dictionnaire du cuir, Eduard Roether Verlag, Darmstadt.
- 13. Jean J. Tancous: Skin, Hide and Leather Defects, Lee Corporation, Cincinnati, Ohio (Etats-Unis), 1986.
- 14. A. Jeannin, M. Lobry, A. Robinet: Manuel des agents du conditionnement des cuirs et peaux en zone tropicale, 2ème éd. Paris SEAE, 1971.
- 15. T. J. Devassy, G. Argaw: Hides and Skin Improvement Handbook, FAO, 1990.
- 16. Flaying and Curing of Hides as a Rural Industry, FAO, Rome, 1955.

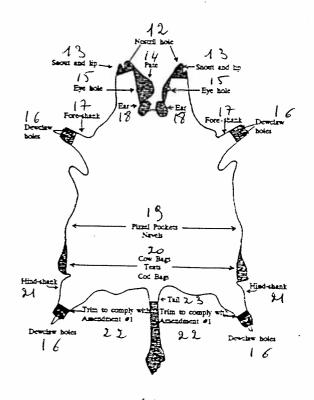
- 1. Museau
- 2. Yeux
- 3. Oreilles
- 4. Pattes arrière
- 5. Pattes avant
- 6. Emplacement de l'entaille



- 1. Joue
- 2. Avant collet
- 3. Poitrine
- 4. Collet
- 5. Genou
- 6. Patte avant
- 7. Patte arrière
- 8. Jarret
- 9. Croupon
- 10. Queue
- 11. BRITISH STANDARD
 BS 3935
- 12. Naseaux
- 13. Museau
- 14. Fronton
- 15. Trou de l'oeil
- 16. Trous des ergots
- 17. Patte avant
- 18. Oreille
- 19. Scrotum
 Ombilic
- 20. Mamelles
 Bourses
- 21. Patte arrière
- Débordage conformeà 1'amendement *1
- 23. Queue
- 24. US STANDARD CS-268-65



AA British Standard BS 3935

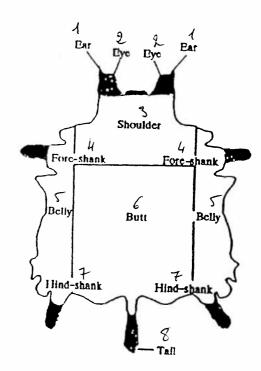


US Standard CS-268-65

Annexe 2

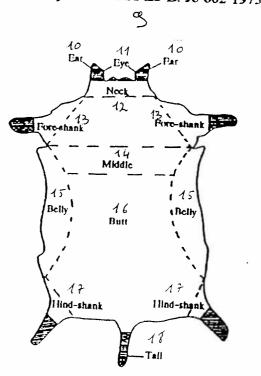
ILLUSTRATIONS DE NORMES NATIONALES PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIERE DE PRESENTATION ET DE PARFENTE

- 1. Oreille
- 2. 0ei1
- 3. Collet
- 4. Patte avant
- 5. Flanc
- 6. Croupon
- 7. Patte arrière
- 8. Queue
- 9. ETHIOPIAN STANDARD ES B. J6 002 1973



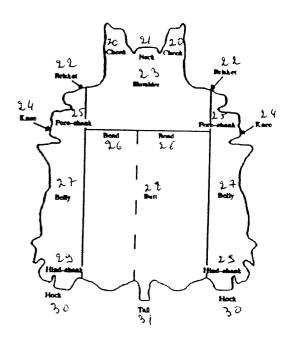
Presentation according to Ethiopian Standard ES B. J6 002 1973

- 10. Oreille
- 11. Oei1
- 12. Collet
- 13. Patte avant
- 14. Partie médiane
- 15. Flanc
- 16. Croupon
- 17. Patte arrière
- 18. Queue
- 19. TANZANIAN STANDARD TZS 424 1989



Presentation according to Tansanian Standard TZS 424 1989

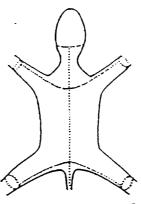
- 20. Joue
- 21. Avant collet
- 22. Poitrine
- 23. Collet
- 24. Genou
- 25. Patte avant
- 26. Demi croupon
- 27. Flanc
- 28. Croupon entier
- 29. Patte arrière
- 30. Jarret
- 31. Queue
- 32. ZIMBABWE STANDARD SAZS No 295:1989



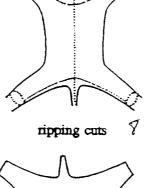
Presentation according to Zimbabwe Standard SAZS No 295:1989

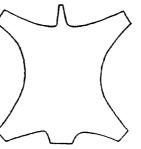
32 .

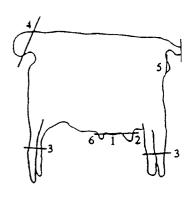
PRESENTATION



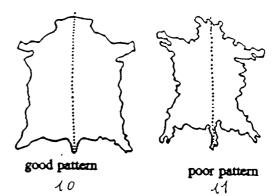
- 1. Scrotum ou
- 2. Pis
- Pattes à hauteur du genou 3.
- 4. Cou
- 5. Anus
- 6. Ombilic
- 7. Queue
- 8. Parfente
- 9. Peau bien dépouillée
- 10. Bonne présentation
- 11. Présentation défectueuse





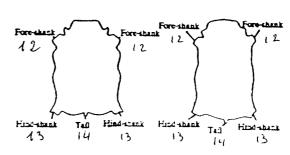


- 1. scrotum or
- udder
- legs at the knee
- neck
- anus
- navel
- 7. tail



METHODES DE PRESENTATION DES PEAUX DEPOUILLEES

- 12. Patte avant
- 13. Patte arrière
- 14. Queue
- 15. Ethiopie
- 16. Tanzanie



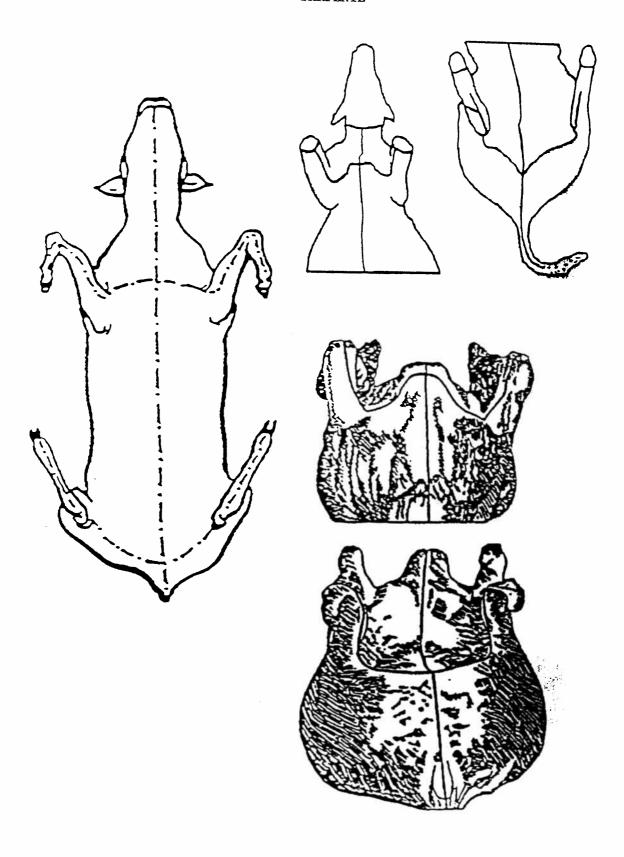
In Ethiopia

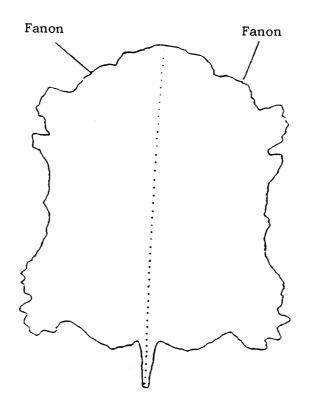
In Tanzania

15

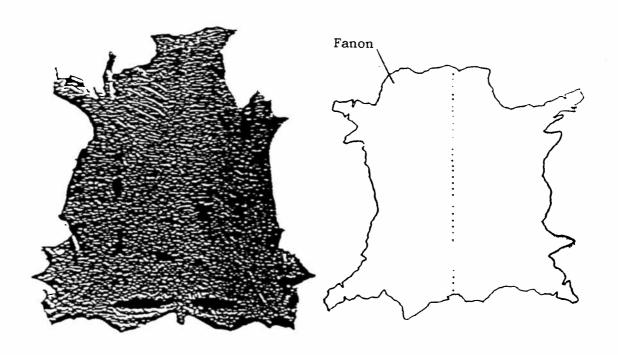
16

PARFENTE





Bonne présentation



Présentation défectueuse